



Commune de Mijoux

Rue Dame Pernette

01410 Mijoux

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 génèrent la réforme de la publicité des actes. Ainsi, depuis le 01 juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé. Il est remplacé par la publication d'une liste de délibérations publiée dans les huit jours suivant le conseil et examinées en séance. Le procès-verbal subsiste mais ne sera publié (par affichage et dépôt sur le site internet de la commune) qu'après approbation lors de la réunion du Conseil Municipal suivant. Ainsi, le procès-verbal de la séance du 22.06.2023 ne sera publié qu'après la réunion du prochain CM

LISTE DES DELIBERATIONS DU CM du 18.01.2024 – VISA&CONTROLE DE LEGALITE

Présents : M. VIALLET. P. ECAILLE. JF JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. E. LEE. M. VUILLERMOZ

Absents excusés : MC COUTURIER. C. GROSGURIN

Secrétaire de séance : D. JULLIARD

Ouverture de la séance à 19h à la salle des Fêtes de MIJOUX

NUMERO	OBJET	DECISION
2024.025	Fixation des taux d'imposition pour 2024 et approbation du tableau de fiscalité directe locale (FDL) n°1259	approuvée
2024.026	Autorisation au maire de signer l'avant-projet définitif (APD) de modernisation "full Led" de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de Mijoux	approuvée

Mijoux, le 16.04.2024

Martine VIALLET, maire